



# Les services d'accompagnement

Après l'école, tu vas devoir faire des choses pour ta vie future.

Par exemple :

- chercher un travail,
- chercher un stage,
- chercher un logement,
- passer ton permis de conduire,
- chercher des activités de loisirs.



Des personnes peuvent t'aider à faire tout ça. Ce sont les services d'accompagnement.



avec le soutien de





Il y a **4 conditions** pour être aidé

par un service d'accompagnement :

**1) Il faut être belge**

ou habiter en Belgique depuis 5 ans ou plus.



**2) Il faut être domicilié en Wallonie.**

Ça veut dire qu'il faut habiter en Wallonie et cette adresse doit être enregistrée à la commune.

Attention, il ne faut pas habiter dans les communes de la Communauté germanophone.

Ce sont des communes où on parle allemand.



**3) Il faut avoir entre 18 et 64 ans**

quand on fait la première demande.

**4) Il faut être en situation de handicap.**

Pour avoir plus d'informations, tu peux prendre contact avec l'**AViQ**.



**Par téléphone** : 0 8 0 0 1 6 0 6 1.

C'est un numéro gratuit.



**Par mail** : numerograttuit@aviq.be

avec le soutien de





 Bureau de Liège : .....

 Bureau de Mons : .....

 Bureau d'Ottignies : .....

 Bureau de Dinant : .....

 Bureau de Namur : .....

 Bureau de Charleroi : .....

 Bureau de Libramont : .....



Proche de chez vous : .....

 .....

 .....

avec le soutien de

